



Séance du conseil municipal

Du 18 octobre 2022

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Le procès-verbal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

Il est pris acte du compte rendu des délégations du conseil au maire à 15 prises d'acte.

Fonctionnement du Conseil Municipal

3. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Il est pris acte de l'installation de Monsieur Mathieu TAVIGNOT et de Monsieur Marc TRENIT au sein du Conseil municipal.

4. Détermination du nombre d'adjoints et élection d'un nouvel adjoint

↳ **DE FIXER** le nombre d'Adjoints au Maire à cinq.

↳ **DE DECIDER** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang/le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

↳ **D'ELIRE** cinquième adjoint, Monsieur THOMAZO Arnaud et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

ADOPTE : 15 pour, 2 contre et 1 abstention

5. Modification du tableau du conseil municipal

Il est pris acte de la modification du tableau du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente et dit qu'il sera transmis au représentant de l'Etat et qu'un double sera déposé en mairie.

ADOPTE : 12 pour, 1 contre et 5 abstentions

6. Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

↳ **D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire,

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (51.6% de l'indice brut 1027) et du produit de 19.80% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

↳ **DE DECIDER**, qu'à compter du 18 octobre 2022, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1 932,25 € brut)
- Adjoint : 13,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 543,45 € brut)
- Conseiller municipal délégué : 8,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 350,22 € brut)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

↳ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

ADOPTE : 13 pour et 5 abstentions

7. Désignation des membres des commissions municipales

↳ **D'ADOPTER** la nouvelle composition des commissions :

Nom des commissions	Vice-présidence	Membres
Commission Travaux	Aurélie Morvan	Arnaud Thomazo Jean Lionel Tavignot Olivier Pécourt Didier Le Palud Catherine Toublant
Commission Environnement.	Isabelle Guivarc'h	David Guyot Elise Gaullier Olivier Pécourt Matthieu Tavignot Jean-Christophe Cordailat Marc Trénit
Commission Urbanisme	Jean Lionel Tavignot	Alain Dony Arnaud Thomazo Mathieu Tavignot Jean-Christophe Cordailat Marc Trénit

Commission Finances	Alain Dony	Anne-Laure Fravallo Arnaud Thomazo Jean Lionel Tavignot Didier Le Palud Marc Trénit
Commission Ressources humaines	Alain Dony	Anne-Laure Fravallo Jean Lionel Tavignot Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Marc Trénit
Commission développement Economique	Alain Dony	Jean Lionel Tavignot Arnaud Thomazo Anne-Laure Fravallo Didier Le Palud Marc Trénit
Commission Périscolaire, Restaurant scolaire Enfance, jeunesse et écoles	Gaëlle Audic	Alain Dony Elise Gaullier Gaëlle Audic Catherine Toublant Isabelle Guillo
Commission sociale et santé	Anne-Laure Fravallo	Jean Lionel Tavignot Alain Dony Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Catherine Toublant
Commission associations	Hélène Morvant Le Trépuéc	David Guyot Yann Le Thuaut Isabelle Guivarc'h Didier Le Palud Marc Trénit
Commission sport	David Guyot	Alain Dony Hélène Morvant Le Trépuéc Yann Le Thuaut Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant
Commission culture	Hélène Morvant Le Trépuéc	Elise Gaullier Isabelle Guivarch Alain Dony Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant
Commission Communication	Isabelle Guivarch	Hélène Morvant Le Trépuéc Anne-Laure Fravallo Aurélien Morvan Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant

ADOPTE à l'unanimité

8. Modification de la composition de la commission communales des impôts directs

Ce point est reporté au prochain conseil.

9. Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

↻ **DE DESIGNER** comme suit les élus représentant la commune dans les organismes suivants :

- Le délégué du syndicat mixte de la ria d'Étel : Mme Isabelle Guivarc'h
- Le suppléant référent sécurité routière : Mme Aurélie Morvan

ADOPTE à l'unanimité

10. Remplacement d'un membre du CCAS

↻ **DE PROCEDER** au remplacement de l'administrateur démissionnaire par M. Jean-Lionel Tavignot, suivant sur la liste ayant obtenu le plus de voix lors du conseil municipal du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTE : 17 voix pour et une abstention

Finances

11. Mandat spécial

↻ **DONNE** mandat spécial à Madame le Maire et à un autre conseiller municipal pour cette mission exceptionnelle et accorde la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement pour la période du 21 au 24 novembre 2022 à l'occasion du Congrès des Maires.

ADOPTE à l'unanimité

12. CLECT – Transfert de la taxe de séjour de BELZ et des zones d'activités de Porh-Mirabeau et Keriquellan à Brec'h

↻ **D'ADOPTER** le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de recettes lié au transfert de la Taxe de séjour de Belz et les transferts de charges liés au transfert des zones d'activités de Porh-Mirabeau à Pluvigner et Keriquellan à Brec'h.

↻ **D'AUTORISER Mme** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE : 14 pour et 4 abstentions

Urbanisme – Aménagement du territoire

13. Intention de préemption suite à DIA

↳ **DE DECIDER D'ACQUERIR** par voie de préemption un bien situé impasse du Pen-Her à Landaul, cadastrée section AD 189, d'une superficie totale de 00 ha 02 a3 8 ca, sous réserve de l'acquisition des parcelles adjacentes cadastrées AD 188 et AD 190, notamment par voie de préemption

↳ **DE DIRE** que la vente se fera au prix de 115 €HT/m², soit 27 370 € HT, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

↳ **DE DIRE** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

↳ **DE DIRE** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

↳ **DE DIRE** que le maire est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE : 15 pour et 3 abstentions

Informations diverses

- Information de M. TAVAINOT sur la démarche en cours autour des concessions dans le cimetière
- Information sur l'inauguration des 3 classes de l'école : le samedi 19 novembre 2022 à 11 heures

Affiché le : 24 octobre 2022